

Peine capitale

Comment peut-on en bonne conscience préconiser de sauver le meurtrier mais de mettre en danger une autre vie innocente? Je voterai pour le rétablissement de la peine de mort parce que je crois que la vie est importante et que, jusqu'à ce que nous réussissions, comme nous le désirons tous, à réformer la société et la nature humaine, nous avons besoin d'un châtement qui soit commensurable avec le crime.

Quel que soit le résultat du vote ce soir, nous accepterons tous la décision de la Chambre. C'est l'essence même de la démocratie. Mais qu'on ne se lamente pas d'un côté et qu'on ne se congratule pas de l'autre. Chacun de nous doit à notre société de trouver un meilleur moyen de protéger la vie des innocents que celui que nous avons aujourd'hui.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, il semble probablement assez évident à ceux qui suivent le débat à la tribune ce soir que la plupart des députés ont leur opinion bien arrêtée sur la question. En fait, ceux qui exposent leur point de vue en faveur de la peine de mort ou contre le font pour la plupart simplement pour faire connaître leur opinion. C'est pourquoi je voudrais prendre quelques minutes pour traiter du déroulement même de ce débat, car nous avons entendu le premier ministre (M. Mulroney) déclarer ici même l'autre jour que l'idée même de la peine capitale lui répugne sur le plan moral.

● (2340)

On aurait été porté à croire que cette répugnance aurait influé sur la position du gouvernement et sa façon d'envisager ce débat du début à la fin. Pourtant, nous savons que ce gouvernement qui prétend que la peine capitale lui répugne a muselé les députés de tous les partis qui auraient voulu exprimer leur point de vue sur la question. En fait, il a imposé la clôture, si bien que, dans mon parti, seulement 22 députés ont pu jusqu'à maintenant se faire entendre. C'est à peine plus de 50 p. 100.

Je vois à la Chambre ce soir le député de York-Ouest (M. Marchi). A-t-il pu parler de cette importante question? Non, parce que le premier ministre et le vice-premier ministre (M. Mazankowski) ont décidé d'imposer la guillotine pour un débat sur une question que, disent-ils, ils trouvent répugnante du point de vue moral. Si c'est vrai, pourquoi la guillotine? Pourquoi le bâillon? Pourquoi interrompre le débat de manière aussi insidieuse? C'est la guillotine, et le terme convient bien en l'occurrence.

Il faut nous interroger sur le déroulement du débat. Sur quoi nous demande-t-on de nous prononcer ce soir? Pas simplement sur le principe de la peine capitale, car si la motion est adoptée, nous créerons un comité qui parcourra tout le Canada pour voir s'il faut exécuter les condamnés par le poison, l'arsenic, la pendaison ou la chaise électrique. Le comité déterminera quelle méthode d'exécution macabre et de mauvais goût convient le mieux. Si le gouvernement et le premier ministre étaient vraiment sérieux lorsqu'ils parlaient de faire participer pleinement et efficacement les parlementaires au débat, ils

auraient appuyé la motion qui aurait permis que le débat sur le principe de la peine capitale soit étendu à tout le pays.

Si la motion à l'étude est adoptée, nous verrons le spectacle ridicule d'un comité parlementaire qui sillonne le pays de Terre-Neuve jusqu'en Colombie-Britannique, non pas pour demander aux gens si nous devrions imposer la peine capitale, mais pour leur demander comment les exécutions doivent être faites. Lorsque nous avons présenté une modification qui aurait permis aux Canadiens d'exprimer leurs vues sur la question de tuer ou de ne pas tuer, celle-ci a été défaite par une majorité écrasante de ministériels dont ceux qui se disent contre la peine.

Envisageons un peu l'hypocrisie du processus. Au cours de la dernière campagne électorale, lorsque je faisais du porte à porte, j'entendais constamment la remarque suivante: «Les conservateurs vont ramener la potence, je vais donc les appuyer.» Le premier ministre a déclaré que, personnellement, la peine capitale lui faisait horreur et qu'il la jugeait moralement répugnante. Pourtant, il a enclenché le processus qui conduira à son rétablissement.

Si le gouvernement trouve vraiment que la peine capitale est moralement répugnante, pourquoi en a-t-il fait une question prioritaire de son programme? Pourquoi a-t-il décidé que de tous les problèmes auxquels est confronté le pays, celui qui mérite notre attention à la Chambre et exige les travaux d'un comité itinérant est la peine capitale? Est-ce là du leadership moral? Est-ce là l'exemple dont il faut s'attendre d'une personne qui a prononcé un discours magnifique la semaine dernière, mais qui étouffe le débat lorsque vient le temps de montrer la voie et de permettre aux Canadiens eux-mêmes de se prononcer sur la peine capitale? Il étouffe le débat en imposant la clôture et il étouffe le débat en présentant une motion qui invite les parlementaires à ne pas demander à la population de se prononcer sur le principe de la peine capitale, mais de nous indiquer par quel moyen l'infliger, le poison, la pendaison ou l'électrocution.

Je crois donc que toute l'affaire n'a été qu'une imposture et qu'une farce. La tête du gouvernement s'est déclarée abolitionniste, s'est dite contre la peine capitale. Et pourtant, elle n'a pas manqué une occasion de favoriser la cause du retour au gibet.

Honte au premier ministre qui a eu l'occasion de faire preuve d'autorité morale. Il a eu l'occasion au cours des dernières élections fédérales de dire aux Canadiens qu'il n'était pas en faveur de la peine capitale et qu'il ne contribuerait pas le moins du monde à son rétablissement tant qu'il serait premier ministre et chef du pays. Voilà le défi qui se posait à lui, mais il a préféré dire au cours de la campagne électorale qu'il tiendrait un vote libre là-dessus et qu'il rouvrirait le débat. Il a renoncé à faire preuve comme il se devait d'autorité morale. Au lieu de cela, il a rouvert le débat que nous estimions clos depuis bien des années.

M. Clark (Yellowhead): Parce qu'il croit dans le Parlement.